

**Syndicat Mixte Artois Valorisation**  
**Procès-verbal relatif à l'élection du président et des Vice-Présidents**

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 41

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 32 + 7 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre à 18 heures et 00 minutes, les membres du comité syndical se sont réunis à Beaumetz-lès-Loges, à la salle polyvalente, 17 Place de la République, après convocation adressée par Michel Seroux, 1<sup>er</sup> Vice-Président le 19 octobre 2022, conformément aux articles L.2122-15 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

**Présents** : Pierre ANSART ; Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Alain CAYET ; Philippe CARTON ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE Cédric DELMOTTE ; Evelyne DROMART ; Gérard DUE ; Marylène FATIEN ; Nicolas KUSMIEREK ; Frédéric LETURQUE ; Michel MATHISSART ; Bernard MILLEVILLE ; Gérard NICOLLE ; Jérôme PALISSE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Eric POULAIN ; ; Michel SEROUX ; Thierry SPAS ; ; Vincent THERY ; Véronique THIEBAUT ; Christian THILLIEZ ; Jean-Luc TILLARD ; Eric POULAIN ; Alain VAN GHELDER ; Philippe VIARD

**Excusés** : Nicolas DESFACHELLE (pouvoir à Nicolas KUSMIEREK) ; Freddy FOURNIER (pouvoir à Véronique THIEBAUT) ; Jean-Paul LEBLANC (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Didier LEDHE (pouvoir à Philippe CANLER) ; Didier MICHEL (pouvoir à Dominique DELATTRE) ; Reynald ROCHE (pouvoir à Michel MATHISSART) ; Françoise ROSSIGNOL (pouvoir à Philippe VIARD) ;

**Absents** : Bernard BRONNIART ; Daniel TABARY

**Secrétaire de séance** :

Procurations en cours de séance : Monsieur LETURQUE donne pouvoir à Marylène FATIEN à partir de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président ; Monsieur VAN GHELDER donne pouvoir à Alain Cayet à partir de l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; Monsieur Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Vincent THERY à partir de l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président ;

Monsieur Michel Seroux, 1<sup>er</sup> Vice-président sortant, accueille les membres du Comité. Puis, il laisse la parole au doyen des membres présents du comité syndical, à savoir Monsieur Jean-Luc Tillard qui prend donc ainsi la présidence de l'assemblée (article L.5211-9 CGCT).

Monsieur Jean-Luc Tillard, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 32 conseillers présents, 7 représentés et 2 absences. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance Jérôme Palisse. Monsieur Tillard a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du Président. Il a proposé trois assesseurs qui ont été acceptés :

Jacques NICK, pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois  
Evelyne DROMART, pour la Communauté de Communes du Sud Artois  
Alain BARTIER, pour la Communauté Urbaine d'Arras

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après appels de candidatures, il est procédé au déroulement des différents votes.

Après dépouillements, sont proclamés en qualité de :

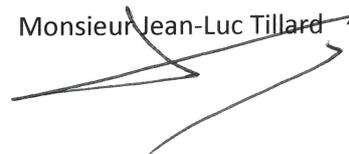
- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Cédric DELMOTTE
- 1<sup>er</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Michel SEROUX
- 2<sup>ème</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Véronique THIEBAUT
- 3<sup>ème</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Damien BRICOUT
- 4<sup>ème</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Dominique DELATTRE
- 5<sup>ème</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Michel MATHISSART
- 6<sup>ème</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Gérard DUE
- 7<sup>ème</sup> Vice- Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation : Philippe CANLER

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 26 octobre à 20 heures et minutes, en double exemplaire, est signé.

Le doyen d'âge

Monsieur Jean-Luc Tillard

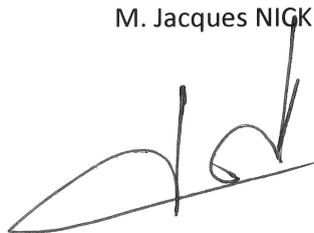


Les assesseurs :

M. Alain BARTIER



M. Jacques NICK

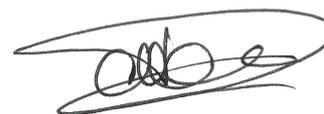


Mme Evelyne DROMART



Le secrétaire :

Monsieur Jérôme PALISSE



Le Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Monsieur Cédric DELMOTTE

